



**FORWARD
TOGETHER**

CESBA Conference 2024

December 4-5

CELEBRATING 25 YEARS

**AVANCER
ENSEMBLE**

Conférence de CESBA 2024

4-5 décembre

CÉLÉBRONS NOS 25 ANS

Un survol de la NPP132 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés

Natalie Poitras

natalie.poitras@cscdgr.education

amurphy@cesba.com

RDA pour élèves expérimentés

NPP132

«La Reconnaissance des acquis (RDA) pour les élèves expérimentés est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel ces élèves pourraient obtenir des crédits pour leurs expériences et apprentissages antérieurs».

- Les acquis sont les connaissances, les compétences et les habiletés acquises, de façon formelle et informelle, ailleurs que dans une école secondaire de l'Ontario.
- **But: aider les élèves expérimentés à s'avancer plus rapidement, en éliminant les barrières**
- *Diffère de la NPP 129 – RDA : Mise en oeuvre dans les écoles secondaires de l'Ontario*

Le processus de la RDA pour élèves expérimentés - 4 étapes

- **1. Accueil/Éligibilité**
Détermination de l'éligibilité et du nombre de crédits équivalents
- **2. Évaluation**
Français, Mathématiques, Sciences, Géographie/Histoire canadienne (9e/10e)
Évaluation des diplômes/documentation – (Équivalence/Défi 11e/12e)
- **3. Tenue de dossier**
Relevés cumulatifs, système de gestion des données (ex. Aspen)
- **4. Rapport**
SiSON

Révisions clés de la NPP

février 2022 et septembre 2023

- *Nouvelle définition d'un élève expérimenté.*
- *Reconnaissance des diplômes postsecondaires canadiens, y compris les certificats d'apprentissage livrés par Skills Trades Ontario, pour un maximum de 30 crédits.*
- *Trois des quatre derniers crédits sont maintenant prescrits.*
- *Exigence en littératie (cours ou test).*
- *Heures communautaires (0 – 40).*
- *Les conseils scolaires peuvent personnaliser les formulaires à l'annexe 2 de la NPP.*
- *Aucun PEI n'est requis pour inscrire les élèves dans les cours GLE30/40 pour la préparation ou le soutien à la RDA.*

Mise à jour : Nouvelles exigences du DÉSO 2024-2025

- Le Ministère a clarifié la politique concernant les nouvelles exigences de diplomation pour les apprenantes et les apprenants adultes.
- Les changements apportés aux exigences du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) annoncés le 30 mai 2024 s'appliquent uniquement aux élèves qui commencent la 9e année lors de l'année scolaire 2024-2025.
- Ces nouvelles exigences du DÉSO s'appliqueront aux élèves adultes qui entreront dans le système scolaire secondaire à partir de l'année scolaire 2027-2028 ou plus tard. Les élèves adultes pourront satisfaire à ces exigences par le biais du processus de la RDA.

Qui peut bénéficier de la RDA?

- Adultes qui font une mise à niveau pour le postsecondaire ou pour obtenir un meilleur emploi – ayant besoin du DÉSO.
- Élèves immigrants qui arrivent avec des qualifications et expériences, qui doivent obtenir des prérequis en Ontario et leur DÉSO.

Et depuis septembre 2023,

- Adultes qui ont complété un diplôme dans une institution postsecondaire canadienne reconnue et qui requièrent le DÉSO.

ET

[Table of Key Revisions](#) sur le site de la CESBA

- Élèves du secondaire qui ont au moins 18 ans (18+) à partir du 1er janvier de l'année scolaire en cours (jusqu'au 31 août) et ayant moins de 26 crédits à leur relevé.
- Élèves du secondaire manquant des crédits obligatoires de 9e/10e année et éligibles pour des crédits équivalents en expérience de vie professionnelle.
- Élèves pouvant avoir des lacunes importantes en raison de défis physiques ou de santé mentale.

Qui est éligible?

- Élèves expérimentés ayant commencé la 9e année en 1999-2000 (OSS) ou plus tard, et nouveaux étudiants dans le système des écoles secondaires de l'Ontario après le 1er février 2004.
- Élèves expérimentés qui étaient inscrits au DESO en vertu du document Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7e à 12e année et CPO) pour les élèves du système scolaire secondaire de l'Ontario qui étaient en 9e année avant 1999. (inscrire au DÉSO 99)
- Élèves expérimentés qui étaient inscrits au Diplôme d'études secondaires (DES) en vertu de la Circulaire H.S.1, 1979-1981 pour les élèves qui fréquentaient une école secondaire de l'Ontario en 9e année avant le 1er septembre 1984. (inscrire au DÉSO 99)
- Au moins 18 ans à partir du 1er janvier de l'année scolaire en cours jusqu'au 31 août inclusivement.
- Inscrits dans un programme dans le but d'obtenir le DÉSO
- Moins de 26 crédits

RDA pour les élèves de 18 ans, sous la section À considérer de la NPP

Les exigences concernant l'application de ces procédures diffèrent pour les élèves expérimentés en fonction de leur âge et de leur expérience de vie plus vaste.

Reconnaissant ces différences, les jeunes adultes peuvent bénéficier principalement de la participation au processus d'équivalence de la 9e et 10e année, plutôt que d'être obligés de suivre des cours dans un cadre non adapté à leur âge.

En revanche, les adultes plus âgés peuvent apporter une richesse d'expérience, tant formelle qu'informelle, ce qui permet davantage d'opportunités d'obtenir des crédits à travers les processus d'équivalence de la 9e et 10e année ainsi que de la 11e et 12e année.

QUALITÉS D'UN PROGRAMME RDA HAUTEMENT EFFICACE POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

1. Le processus de la RDA, de l'accueil à l'achèvement, est fluide et ouvert à l'amélioration continue.
2. Tous les apprenants éligibles à la RDA peuvent être recrutés par le biais de la promotion interne et de la promotion dans la communauté.
3. Tous les élèves qui sont évalués pour leur éligibilité et les critères de pertinence RDA peuvent bien réussir lorsqu'ils reçoivent des conseils favorables et que le processus est fluide.
4. Des évaluations RDA cohérentes et précises doivent être réalisées par des évaluateurs RDA compétents, informés et qualifiés.
5. Des occasions opportunes sont offertes aux apprenants pour passer des évaluations de 9e/10e année, avec un soutien préparatoire si nécessaire.
6. Le processus d'évaluation des crédits d'équivalence pour les niveaux supérieurs est opportun et soutenu.
7. Une communication régulière avec l'apprenant et un suivi coordonné permettent de faire avancer le processus vers l'obtention du diplôme.
8. Un suivi et une tenue de dossier cohérents, précis et opportuns bénéficient les élèves et assurent que le conseil scolaire capte tous les financements éligibles.

Prochaines étapes:

**Compléter les modules d'apprentissage :
RDA 101/RDA 102 (compléter les modules en anglais pour la version
la plus récente).**

**Deux jours de formation pour les nouveaux évaluateurs
les 26 et 27 février 2025.**

À la demande du ministère, voici un lien à consulter:

[Le Conseil des ministres de l'Éducation \(Canada\) > Programmes et initiatives > Éducation primaire et secondaire > Guide de transfert des élèves > Mise à jour du guide de transfert des élèves](#)

**Si vous avez des questions, vous pouvez me rejoindre
natalie.poitras@cscdgr.education.**

Andrea Murphy (amurphy@cesba.com) est la personne
ressource pour toutes questions RDA à la CESBA.

**Tell us what you think!
Dites-nous ce que vous
en pensez!**

Visit/Visitez:

www.cesba.com/2024surveys

or use the QR code to share
feedback on this workshop/

ou utilisez le code QR pour
offrir de la retroaction sur cet
atelier.



FORWARD
TOGETHER

AVANCER
ENSEMBLE

cesba 

Thank you

Merci



FORWARD
TOGETHER

AVANCER
ENSEMBLE

cesba 

cesba.com